



CABINET- Bureau de la Communication Interministérielle

Nouméa, le mercredi 24 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

OPERATION HUMANITAIRE A FIDJI SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE WINSTON

Ce jour, à 17h42, la France a fait partir un avion CASA des FANC depuis la base aérienne 186 de Tontouta. Le CASA a besoin de très peu de longueur de piste pour décoller et atterrir, ce qui lui permet de se rendre dans des zones non accessibles par des appareils de plus importante capacité. Ce CASA partira de la Nouvelle-Calédonie avec 3 tonnes de fret humanitaire fourni par la Croix Rouge et aura pour mission souhaitée par les autorités fidjiennes, de vectoriser l'aide humanitaire depuis les aéroports importants vers les zones reculées les plus touchées.

Le départ d'un second CASA pour se rendre aux Iles Fidji se fera demain, à 14h, avec du personnel et du fret de la DSCGR (Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie),

Cette action de la France est très complémentaire des moyens engagés par les partenaires australiens et néo-zélandais dans le cadre de l'accord FRANZ.

En effet, le Comité d'Aide d'Urgence Régionale s'est réuni vendredi 19 et mardi 23 février sous la Présidence du Directeur de cabinet du Haut-commissaire, Monsieur Yves MATHIS, afin de coordonner les actions. Etaient présents les représentants des FANC, de la DSCGR, de la Croix Rouge, et des Consulats généraux d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

La situation actuelle à Fidji

Le cyclone tropical sévère Winston est passé sur le nord de l'archipel des Tonga avant de poursuivre sa route vers l'ouest touchant ainsi de plein fouet les îles Fidji.

Le bilan s'alourdit : 36 décès, plusieurs disparus et de nombreux blessés. Environ 15 000 personnes ont été évacuées vers 465 centres d'évacuation.

Les images des vols de reconnaissance effectués par la Nouvelle-Zélande font état de dégâts matériels extrêmement nombreux. Certains villages ont été entièrement détruits.

Dans certaines zones et dans les îles reculées, les cultures ont été entièrement détruites. La sécurité alimentaire et la situation sanitaire apparaissent préoccupantes.

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Le gouvernement a déclaré officiellement l'état de catastrophe naturelle pour trente jours et a adressé une demande d'aide et de soutien à la communauté internationale le 22 février.

La situation semble stabilisée dans le centre-ville de la capitale Suva, mais la majorité de la population est sans électricité. La situation dans les campagnes est très précaire, des villages côtiers sont inondés et des routes coupées par la crue de rivières, les communications restent fragiles, surtout pour le nord de Viti Levu et les petites îles.

Les deux aéroports internationaux fonctionnent normalement.

L'agence nationale fidjienne de gestion des catastrophes contrôle la situation et assure la coordination des moyens internes et des aides extérieures.

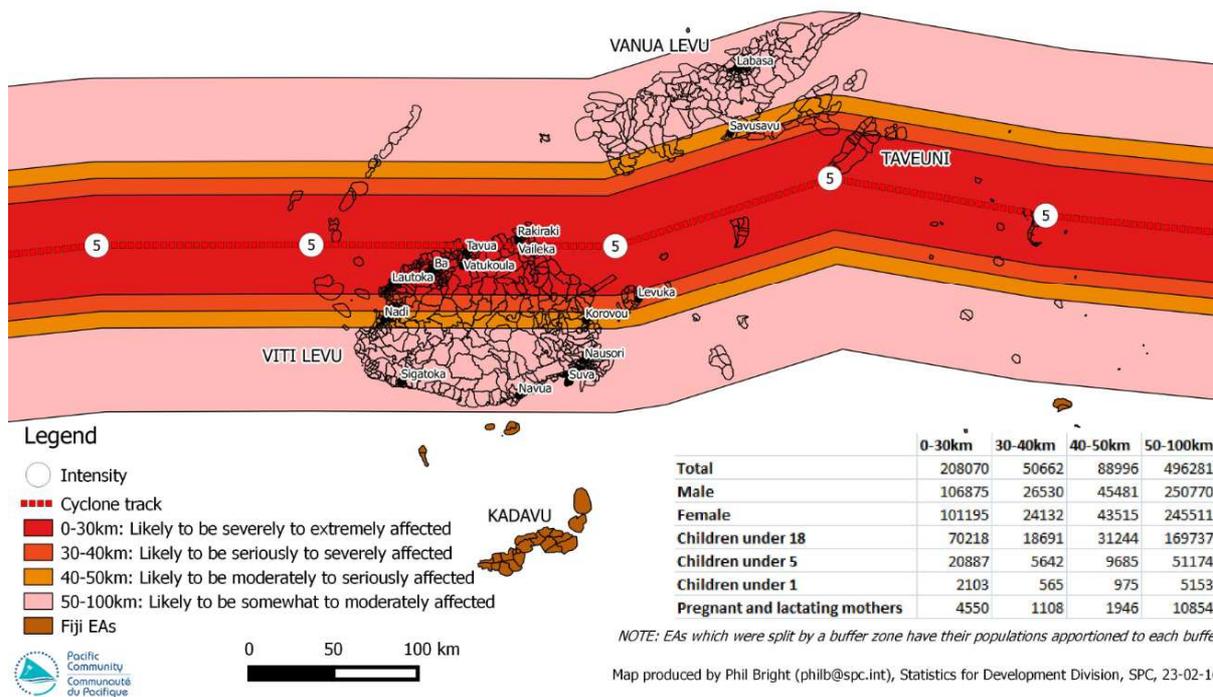
La zone critique reste le nord et l'est de l'archipel avec besoin urgent d'évaluation et d'assistance.

Comme le montre la carte, c'est l'ensemble du territoire et ses quelques 900.000 habitants qui ont été touchés, à des degrés divers, par le cyclone.

Selon les données statistiques, 208.000 personnes habitent dans les zones les plus durement frappées, situées entre 0 et 30 kilomètres par rapport à la trajectoire de l'œil du cyclone.

CYCLONE WINSTON POTENTIAL IMPACTED POPULATION - 23/02/16

**NOTE : Population figures projected to 2015 using age distribution from 2007
Population and Housing Census then prorated to match total projected population**



La réponse de la France

Il s'agit de répondre à l'appel à l'assistance internationale lancé par le gouvernement fidjien, et de répondre précisément aux besoins de Fidji.

Dès lundi, un hélicoptère civil a été mis à disposition des autorités fidjiennes par la France pour des missions d'évaluation et de reconnaissance.

L'accord FRANZ

L'accord FRANZ, signé en 1992 conjointement avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, institue une coopération au profit des Etats insulaires du Pacifique en cas de catastrophes naturelles.

Cet accord tripartite constitue le cadre de référence pour la coordination des interventions humanitaires de chacun des pays partenaires dans le Pacifique Sud.

Le dispositif de coopération a pour objet de coordonner et de rationaliser l'aide civile et militaire aux Etats et territoires du Pacifique insulaire victimes de ces catastrophes naturelles. Il s'agit d'échanger des informations et de travailler en commun pour assurer la meilleure utilisation de tous les moyens disponibles pour les opérations de secours.

Depuis 1992, de nombreuses opérations d'assistance ont été menées dans le cadre de l'accord FRANZ: assistance suite à la sécheresse et à des tsunamis en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998), cyclone Kina et inondations aux Iles Fidji (2003), cyclone Zoe aux îles Salomon (2003), cyclone Heta à Niue (2004), cyclones Ivy (2004), Vania et Atu (2010) au Vanuatu, à Fidji en 2012, à Tonga en 2014, au Vanuatu et à Tuvalu en 2015.

L'aide apportée aux Etats de la région victimes de catastrophe naturelle peut prendre différentes formes :

- évaluation de la situation, notamment au moyen d'une reconnaissance aérienne ;
- éventuelles évacuations médicales suivant la gravité des besoins identifiés sur place ;
- fourniture d'équipements et matériels (bâches, couvertures, médicaments, purificateurs d'eau, kits sanitaires, etc.) ;

Chacun des partenaires organise, à tour de rôle, la présidence des accords FRANZ pour une période de deux ans. La France assure la présidence depuis octobre 2015.

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 ou 26 64 20 – 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr